

## Vote par correspondance lors des élections communales du 11 juin 2023

Lors des élections communales du 11 juin 2023 tout électeur luxembourgeois ou ressortissant étranger inscrit pour les élections communales peut solliciter le vote par correspondance. La demande ne nécessite pas de justification.

L'électeur qui souhaite voter par correspondance doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de sa commune de résidence et demander sa lettre de convocation.

La demande est faite sur papier libre ou sur un formulaire pré-imprimé disponible auprès de l'administration communale de la Vallée de l'Ernz, soit sous forme électronique sur la plateforme étatique sécurisée « MyGuichet.lu ». Celle-ci doit indiquer les noms, prénoms, date et lieu de naissance et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation (soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger).

Afin que la demande du vote par correspondance soit recevable, elle doit être effectuée, sous peine de déchéance, endéans un délai se situant :

- **entre le lundi, 20 mars 2023 et mardi, 2 mai 2023** si la lettre de convocation doit être envoyée à une adresse postale à l'étranger, respectivement
- **entre le lundi, 20 mars 2023 et mercredi, 17 mai 2023** si la lettre de convocation doit être envoyée à une adresse postale au Grand-Duché de Luxembourg.

Les demandes non soumises endéans ce délai ne seront pas prises en compte.

Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, le collège des bourgmestre et échevins lui envoie sous pli recommandé avec accusé de réception, la lettre de convocation comprenant la liste des candidats et les instructions légales, une enveloppe électorale et un bulletin de vote dûment estampillés ainsi qu'une enveloppe pour la transmission (le renvoi) de l'enveloppe électorale avec indication de l'adresse du bureau de vote destinataire du suffrage.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera à l'envoi de ces documents au plus tard

- le vendredi, 12 mai 2023 pour les adresses postales à l'étranger, respectivement
- le samedi, 27 mai 2023 pour les adresses postales au Luxembourg.

L'électeur doit renvoyer l'enveloppe de transmission contenant l'enveloppe électorale renfermant le bulletin de vote pour **le dimanche, 11 juin 2023 (14h00) au plus tard**. Le renvoi de l'enveloppe de transmission est gratuit pour l'électeur.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au secrétariat communal (837302-1).



Le collège échevinal,  
Bob Bintz, *bourgmestre*  
Jean-Pierre Schmit, Eugène Unsen et Daniel Baltes, *échevins*

